

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Trente-neuvième session
Deuxième partie
Genève, 15 mars 1993

Comité de session I

Rapport du Président du Comité de session I sur
le point 4 - Faits nouveaux et questions qui, dans le cadre
des Négociations d'Uruguay, intéressent particulièrement
les pays en développement

1. Conformément aux paragraphes 143 et 144 de l'Engagement de Carthagène, le Comité de session I a examiné les faits nouveaux et les questions qui, dans le cadre des Négociations d'Uruguay, intéressaient particulièrement les pays en développement. Il a été reconnu à l'unanimité qu'une conclusion positive des Négociations d'Uruguay représentait une priorité politique élevée pour tous les gouvernements participant à ces négociations, compte tenu de l'importance qu'elles revêtaient pour une reprise de la croissance économique et le renforcement du système commercial international. A cet égard, le Comité de session I a décidé par consensus que le Conseil du commerce et du développement devrait envoyer un message aux gouvernements participant aux Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Le texte de ce message figure dans le document TD/B/39(2)/L.6.
2. Le message sera soumis au Président du Conseil en tant qu'important résultat de la présente session.
3. Le Comité a également tenu d'importantes discussions informelles sur les Négociations d'Uruguay avec la participation de M. Arthur Dunkel, directeur général du GATT. Il a été jugé que de telles formules de coopération entre la CNUCED et le GATT devraient être activement recherchées à l'avenir.
4. Au cours des discussions, diverses délégations ont exprimé des opinions sur le fond, parmi lesquelles on pouvait mentionner les suivantes :
 - a) De nombreuses délégations ont jugé extrêmement importante et opportune l'initiative prise par S. E. M. Carlos Saul Menem, président de la République argentine, d'adresser, au nom de 37 gouvernements, une lettre, en date du 11 mars 1993, au Président des Etats-Unis d'Amérique, à la Commission des Communautés européennes, au Conseil des Communautés européennes et au Premier Ministre japonais, dans laquelle il évoquait les principales questions en jeu dans la phase finale des Négociations d'Uruguay, et demandait instamment que la plus haute priorité soit accordée aux efforts visant à obtenir une conclusion rapide et positive des Négociations d'Uruguay.

b) Les délégations des pays développés ont reconnu leur responsabilité et confirmé à nouveau leur volonté politique de parvenir à une conclusion positive et équilibrée des Négociations. Il a également été jugé que les Etats-Unis, la Communauté européenne et le Japon devaient faire preuve d'initiative à ce stade critique des Négociations.

c) Les délégations représentant les pays les moins avancés ont instamment demandé à la communauté internationale et en particulier aux participants aux Négociations d'Uruguay de reconnaître les difficultés particulières des PMA et d'accorder à ces pays un traitement différencié et plus favorable dans des domaines spécifiques de négociation, dont l'accès aux marchés, les règles d'origine, les mesures antidumping, les obstacles techniques au commerce, les sauvegardes, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les textiles et l'habillement, les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, les mesures concernant les investissements et liées au commerce et le commerce des services. Selon eux, il faudrait pleinement tenir compte des préoccupations des pays les moins avancés en vue de les intégrer de façon équitable dans le système global de commerce.

d) Les préoccupations spécifiques d'autres pays en développement, s'agissant en particulier des pays africains et des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires, devraient être prises en compte dans les Négociations d'Uruguay.

e) Quelques délégations ont souligné que le degré et l'ampleur de la participation des pays en développement aux Négociations d'Uruguay étaient sans précédent. Ces pays n'avaient pas ménagé leurs efforts pour créer un environnement sûr et rationnel en faveur de la liberté du commerce, conformément aux objectifs de la Déclaration de Punta del Este. De nombreux pays en développement ont souligné qu'ils avaient appliqué de façon autonome des programmes de libéralisation du commerce, en escomptant que leurs programmes d'ajustement axés sur les exportations seraient complétés par une amélioration de l'accès aux marchés et un renforcement des disciplines au niveau international, en particulier grâce à une issue positive des Négociations d'Uruguay; dans ces conditions, ils avaient présenté de généreuses offres d'accès aux marchés dans le secteur des biens et des services. Toutefois, selon eux, certains pays développés non seulement n'avaient pas su répondre positivement à ces initiatives, mais de plus arguaient de nouvelles notions qui pouvaient remettre en cause les avantages d'un système ouvert de libre échange et porter préjudice aux perspectives commerciales des pays en développement. A cet égard, les pays exportateurs de bananes d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud ont exprimé leur mécontentement et leur vive préoccupation à propos du nouveau régime d'importation de bananes de la Communauté européenne, qui était contraire aux objectifs de la Déclaration de Punta del Este sur la libéralisation du commerce. Quelques pays ACP ont déclaré que la Communauté européenne avait souscrit des obligations contractuelles avec les pays ACP concernant la banane au titre de la Convention de Lomé, et ils comptaient bien que ces obligations seraient honorées et respectées.

f) La plupart des délégations ont estimé que le projet d'Acte final constituait la base d'une conclusion rapide et positive des Négociations d'Uruguay, dont le résultat final devrait être équilibré et comprendre un large ensemble de mesures relatives à l'accès aux marchés pour les biens et les services, couvrant en particulier des produits présentant un intérêt pour le commerce d'exportation des pays en développement.

g) Quelques délégations ont estimé qu'il était capital de garantir une transparence totale dans les négociations plurilatérales et multilatérales ainsi que dans les consultations particulières entre participants aux Négociations d'Uruguay.

h) Il a été souligné qu'une évaluation des résultats des Négociations concernant le commerce des marchandises devrait être réalisée conformément à la section G de la première partie de la Déclaration de Punta del Este pour s'assurer que les pays en développement bénéficiaient d'un traitement différencié et plus favorable.

i) Plusieurs délégations ont souligné le rôle appréciable que la CNUCED, en tant qu'assemblée universelle ayant vocation particulière à promouvoir les perspectives de commerce et de développement des pays en développement, pouvait jouer dans ce processus. La CNUCED avait compétence pour suivre l'évolution des Négociations d'Uruguay, dans le cadre du mandat qui lui était imparti d'examiner les questions relatives au commerce international qui influent sur le développement. Il était également particulièrement important que le Conseil du commerce et du développement étudie l'évolution profonde du système commercial international, notamment pour ce qui était de modifications d'envergure apportées aux politiques commerciales dans les pays développés comme dans les pays en développement, en vue d'identifier les problèmes et les perspectives du commerce international dans les années 90.

5. Il a été décidé que le présent rapport serait présenté à la réunion directive du Conseil du commerce et du développement consacrée aux Négociations d'Uruguay, prévue le 27 avril 1993. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les délibérations au Comité de session devraient viser à l'établissement de conclusions concertées. D'autres délégations ont estimé que sur ce point particulier, un résumé ou un rapport du Président suffirait. Il a été convenu que le présent rapport ne constituait pas un précédent pour les réunions futures.
